

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 25

OBJET :

**ARCHIVES DE LA
VILLE DE L'AIGLE -
PROLONGATION DE
LA CONVENTION
D'ARCHIVAGE AVEC
LE CENTRE DE
GESTION DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-32

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Mercredi 1^{er} juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **9 JUIN 2022**

Publié

le : **9 JUIN 2022**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

En 2019, la Ville de L'Aigle a sollicité le Centre de Gestion de l'Orne afin d'effectuer une mission d'archivage. Les missions des archivistes sont : le tri, les éliminations, le classement, la rédaction d'un inventaire et la réorganisation du fonds. Du matériel de conservation a été acheté afin que le travail puisse être réalisé.

Cette mission avait pour objectifs de permettre à la Mairie de connaître précisément la composition du fonds et de pouvoir fournir, à qui le souhaite, un inventaire précis des archives municipales dans le cadre de recherches.

La mission d'archivage a été échelonnée sur 4 années (de 2019 à 2022) et a permis de traiter les documents situés aux Tanneurs. Cependant, un volume important reste encore à traiter et concerne les archives contemporaines situées au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

La signature d'une convention de prolongation est donc nécessaire pour continuer le travail commencé. Le temps évalué pour réaliser cette mission est estimé à 4 ans (soit de 2023 à 2026) et son coût s'élève à 46 200 € (soit 11 550 € par an).

Le but de cette prestation est de :

- disposer d'un inventaire précis du fonds municipal ;
- proposer à la population cet inventaire, ainsi que la possibilité de consulter les archives municipales ;
- restaurer et préserver les ouvrages dans le temps.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme CLOUCHÉ),***

➤ ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prolongation pour la mission d'archivage avec le Centre de Gestion de l'Orne pour la période 2023/2026.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

CONVENTION DE PROLONGATION

Entre les soussignés :

Le Centre de Gestion de l'Orne, dont le siège est situé rue François ARAGO – 61250 Valframbert, représenté par son Président, Francis AÏVAR,

d'une part,

Et la ville de L'Aigle, ci-dessous appelée la collectivité, représentée par son Maire, Philippe VAN HOORNE,

d'autre part,

Considérant qu'une convention d'archivage a été signée entre le CDG 61 et la collectivité en janvier 2019 pour le classement des archives de la ville de L'Aigle.

Considérant l'article 5 stipulant que 200 jours de travail seraient nécessaires pour mettre à jour l'archivage de la collectivité.

Considérant que ces 200 jours devaient être répartis en 4 tranches de 50 jours entre 2019 et 2022.

Considérant l'état des archives, non conforme aux indications données par les services de la ville de L'Aigle lors de la visite préalable à l'établissement des devis.

Considérant que cet état non conforme a généré une masse de travail extrêmement importante pour les archivistes.

Vu les rapports intermédiaires décrivant dans le détail cette situation, transmis à la collectivité à la fin de chaque année.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Prolongation de mission :

La mission des archivistes du CDG 61 doit être prolongée afin de terminer le traitement des archives des Tanneurs et le classement des archives des sous-sols de l'Hôtel de ville entre 2023 et 2026.

Article 2 – Evaluation financière de la prestation :

Le temps évalué pour réaliser cette mission est de **1400 heures, soit 200 jours**, sur la base d'un tarif horaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion.

Soit pour l'année 2022, date de signature de la convention, 33 euros par heure de travail (tous frais compris sauf fournitures). L'intervention nécessite donc un budget d'environ **46 200 €**.

Ces 200 jours de travail seront répartis sur 4 années, à savoir 350 heures (50 jours) par an. La charge financière serait ainsi répartie sur 4 exercices, soit 11 550 € par an.

Article 3 – Conditions d'intervention :

La mission des archivistes se déroulera dans des conditions identiques à celles décrites dans la précédente convention d'archivage de janvier 2019.

Fait en deux exemplaires

A Valframbert, le
22/03/2022

Pour le Centre de Gestion,

Le Président,

Francis AÏVAR
Maire de Valframbert

A L'Aigle, le

Pour la Collectivité,

Le Maire,

Philippe VAN HOORNE